



## PROCÈS-VERBAL

### 73e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ACBHG

Date 08.12.2020 (expédition des documents)  
31.12.2020 Délai de contre-rapport

Présidence Thomas Scheuner, président  
Procès-verbal Markus Burren, secrétaire

### Ordre du jour

1.	Préface.....	2
2.	Nombre de voix AD .....	2
3.	Élection des scrutateurs .....	2
4.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'année précédente .....	2
5.	Approbation des rapports d'activité .....	2
7.	Décharge-Erteilung an den Vorstand .....	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
8.	Mutations des membres .....	4
9.	Élections .....	4
10.	Fixations de cotisations annuelles.....	5
11.	Budget .....	6
12.	Coupe intercantonale de l'ACBHG 2019/2020.....	6
13.	Remerciements et distinctions.....	6
17.	Divers.....	7

## **1. Préface**

En raison de la situation particulière de COVID-19, l'assemblée des délégués ne peut pas se dérouler dans le cadre habituel.

Thomas Scheuner, président de ACBHG contacte les membres le 18.12.2020 par courrier et informé de la décision de l'ACBHG, d'organiser l'assemblée des délégués par écrit et de traiter en priorité l'approbation des comptes de l'exercice.

## **2. Nombre de voix AD**

70 clubs représentant 273 voix. La majorité absolue est de 137 voix.

## **3. Élection des scrutateurs**

Aucun scrutateur n'est déterminé.

Prénom et nom	Club

## **4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'année précédente**

Le procès-verbal de la 72e assemblée des délégués du 11.mai 2018 à Kandersteg a pu être consulté en ligne sur le site de l'ACBHG [www.kbehv.ch](http://www.kbehv.ch).

*Le procès-verbal sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

## **5. Approbation des rapports d'activité**

Les rapports d'activités ont pu être consultés sur le site de l'ACBHG.

*Les rapports d'activités sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

## 6. Comptes de l'exercice, rapport de révision et approbation

La comptes de l'exercice ont été envoyés le 08.12.2020.

	Exercice 2019/2020	Budget 2019/2020
Recettes	CHF 90'732.30	CHF 95'100.00
Charges	CHF 90'091.45	CHF 95'100.00
Bénéfice +/-	CHF 640.85	0

Le bénéfice de CHF 640.85 est comptabilisé sur le compte Fonds propres. Au 01.05.2020, les fonds propres de l'ACBHG se montent à CHF 32'685.50.

Le rapport de révision du 08.05.2020 ont été envoyés le 08.12.2020. Oscar Châtelain et Andreas Liechti recommande aux membres d'approuver les comptes 2019/2020.

Contre-rapport de	Date	Voix

## 7. Décharge au comité

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, la décharge est réputée accordée à la caissière et au comité.

## 8. Mutations des membres

*Mutations des membres sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

Genre de mutation	Clubs/Organisations
Démissions* <sup>1</sup> /Exclusions	
Nouvelles adhésions	
Changement de nom	
En suspens	
Suppression	

\*<sup>1</sup> Lors de démissions : sous réserve de paiement des obligations financières.

## 9. Élections

*Élection sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

Postes vacants à l'ACBGH:

- Liaison avec le Jura bernois

Le comité de l'ACBGH se compose des personnes suivantes jusqu'à la fin de la prochaine période (2021) :

Fonctions	Prénom et nom
Président, presse	Thomas Scheuner
Coupe, vice-président	Edelbert Zengaffinen
Caissière	Anita Brülhart
Secrétaire, site Internet	Markus Burren

Les fonctions suivantes sont assumées sans appartenance au comité de l'ACBGH :

Fonctions	Prénom et nom
Chef de la formation cantonale	Beat Wälte
Responsable Fonds du sport	Anita Brülhart
Liaison avec le Jura bernois	Vacant

## Association Cantonale Bernoise de Hockey sur Glace ACBHG

Les fonctions suivantes sont encore vacantes :

Fonction	Prénom et nom
Liaison avec le Jura bernois	Vacant

Les vérificateurs de comptes se compose des personnes :

Fonctions	Prénom et nom	Club
1er vérificateur	Oscar Chatelain	HC Tramelan
2e vérificateur	Andreas Liechti	SC Ursellen
Suppléante	Ruth Blaser	HC Wisle

### 10. Fixations de cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.

Conformément au règlement financier, les cotisations annuelles s'élèvent à :

Niveaux de ligue	Cotisation ordinaire	Cotisation extraordinaire / Financement des équipes de sélection
NL	CHF 300.--	CHF 50.--
Mouvements juniors de NL	CHF 800.--	CHF 2'000.--
My Sports League / 1e ligue	CHF 300.--	CHF 500.--
2e ligue	CHF 200.--	CHF 50.--
3e & 4e ligue	CHF 150.--	CHF 50.--
Dames LKA & LKB	CHF 200.--	CHF 50.--
Dames LKC & LKD	CHF 150.--	CHF 50.--
Mouvements juniors indépendants de AL	CHF 150.--	CHF 50.--
Institutions	CHF 150.--	CHF 50.--

- Les amendes pour absence à l'assemblée des délégués s'élèvent à CHF 250.-- (décision de l'AD du 27.05.2000).
- Les cotisations extraordinaires sont destinées à soutenir les équipes de sélection.

## **11. Budget**

Le budget 2020/2021 ont été envoyés le 08.12.2020.

	<b>Recettes</b>	<b>Charges</b>
	89'000	89'000
Bénéfice +/-	0.00	

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le budget 2020/2021 est réputée.

## **12. Coupe intercantonale de l'ACBHG 2019/2020**

*La coupe intercantonale de l'ACBHG 2019/2020 sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

## **13. Remerciements et distinctions**

*Remerciements et distinctions sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

## **14. Programme d'activités**

*Programme d'activités sera examiné lors de la 74e assemblée des délégués.*

## **15. Requêtes**

*Aucune requête n'est traitée*

## **16. Fixation du lieu de la prochaine AD**

Le comité de l'ACBHG, sera communiqué ultérieurement le lieu et date de prochain AD.

**17. Divers**

Thomas Scheuner ferma la lettre avec l'espoir que la prochaine assemblée des délégués pourra dans le cadre habituel se dérouler. Il souhaite à tous les clubs une saison 2020/2021 réussie et prometteuse.

Le président

Le secrétaire

Thomas Scheuner

Markus Burren

Approuvé par le comité le xx.xx.2021

Pour la traduction en français

xyz

xx.xx.xxxx

*Le procès-verbal est publié sur le site de l'ACBHG ([www.kbhev.ch](http://www.kbhev.ch)). En cas de divergences entre les versions linguistiques, la version en langue allemande fait foi.*